

# Rapport d'activité 2022- 2023



Regroupement des  
artistes en arts visuels  
du Québec

# Table des matières

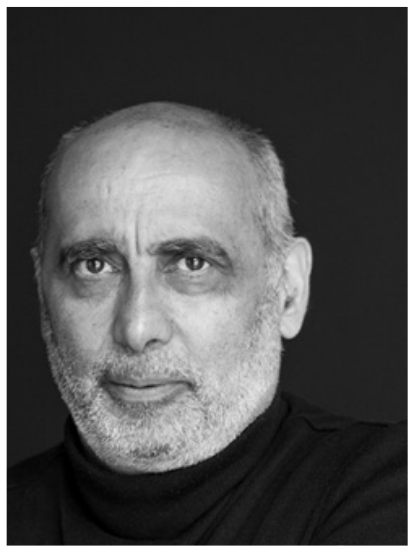
RECONNAISSANCE TERRITORIALE	3
MOT DU PRÉSIDENT	4
DOSSIERS POLITIQUES	5
❖ Adoption de la loi S-32.1 sur le statut de l'artiste : Une avancée importante et significative pour les artistes en arts visuels !	5
❖ Vers la négociation de nos premières ententes collectives	7
❖ Un plan stratégique 2023-2028 ambitieux	9
❖ Loi canadienne sur le droit d'auteur	12
❖ Droit de suite : des avancées encourageantes !	12
❖ Culture en action	17
❖ Représentation du RAAV	18
COMMUNICATIONS	21
❖ Les communications du RAAV	21
SERVICES AUX ARTISTES EN ARTS VISUELS	24
❖ Un accompagnement permanent et personnalisé	24
❖ Un riche programme de formation pour 2022-2023	25
❖ Code des bonnes pratiques pour les lieux de diffusions publics en arts visuels	30
❖ Aide psychosociale, juridique et lutte contre le harcèlement	31
❖ Fonds Serge-Lemoine	31
VALORISATION DES ARTS VISUELS	32
❖ Collaboration RAAV-CARFAC	32
❖ Partenariat avec Artch	33
❖ Prix Albert-Dumouchel pour la relève avec Arprim	33
❖ Présentation auprès de l'UQAM	34
❖ COVA-DAAV	35
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE	36
❖ ADN	36
❖ IMPRIMO	36
❖ PLATEFORME CULTIVE	37
❖ DONNÉES LIÉES	37
ÉQUIPE RAAV	38

# Reconnaissance territoriale

Aujourd'hui le RAAV reconnaît qu'il exerce sa mission auprès des artistes en arts visuels sur un territoire qui a historiquement servi de lieu de rencontres et d'échanges à divers peuples des Premières Nations et Inuits au sein de la province que nous connaissons maintenant sous la dénomination de Québec.

Nous respectons les liens continus avec le passé, le présent et l'avenir, et nous croyons ardemment que les arts contribuent aux processus de guérison, à nouer des dialogues et qu'ils favorisent notre vivre ensemble.

# Mot du président



Crédit : Antoine Larochelle

## UNE ANNÉE DE CHANGEMENT

Cette année 2022-2023 a été le théâtre de réalisations significatives pour le RAAV. L'adoption tant attendue de la loi S-32.1 sur le statut de l'artiste constitue une véritable victoire pour notre cause, une cause pour laquelle nous avons milité avec persévérance et conviction depuis plus de 20 ans! Cette avancée législative ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour tous les artistes en arts visuels, et nous permet d'entrevoir un avenir où nos droits et nos contributions seront reconnus à leur juste valeur.

Cette avancée législative ne reste pas simplement un succès en soi, mais elle trace également le chemin vers une étape cruciale : la négociation de nos premières ententes collectives. Grâce à la légitimité conférée par cette nouvelle loi, nous avons désormais les moyens d'œuvrer en faveur de meilleures conditions pour tous les artistes en arts visuels. Une loi comme celle qu'a adoptée le Québec ne vise pas à créer des tensions entre les acteurs des arts visuels mais plutôt à réguler leurs rapports en les installant à l'intérieur d'un cadre légal. C'est ainsi que le RAAV entend mener ces futures négociations : avec courtoisie, franchise et ouverture d'esprit.

Mais nos ambitions ne se limitent pas à la sphère législative. L'adoption d'un plan stratégique ambitieux pour la période 2023-2028 démontre notre volonté constante de relever les défis qui se présentent à nous. Les cinq prochaines années seront cruciales pour consolider nos acquis et pour établir de nouvelles normes pour assurer l'excellence et la représentativité du RAAV. Nous sommes prêts à affronter les défis du futur avec audace et ingéniosité, en plaçant toujours l'artiste au cœur de nos préoccupations.

Parmi les avancées que nous saluons avec enthousiasme, notons également les progrès encourageants dans le domaine du droit de suite. Nous avons cru que le gouvernement allait adopter d'intégration du droit de suite à l'automne 2022 mais il semble que ce dossier nécessite aussi notre persévérance. Qu'à cela ne tienne, cela renforce notre détermination à poursuivre nos efforts!

Enfin, l'initiative "Culture en action", qui a réuni les acteurs du milieu pour dresser un état des lieux de la situation des travailleurs culturels, démontre notre souci constant de rester connectés à la réalité de ceux que nous représentons. Cette concertation nous a permis de mieux comprendre les enjeux qui touchent notre secteur et d'ajuster nos actions en conséquence.

En conclusion, cette année de changements a été marquée par des réussites que nous pouvons célébrer ensemble, mais elle ouvre également la voie à de nouvelles perspectives et à de nouveaux défis passionnants. Plus que jamais, notre engagement collectif est notre meilleur atout pour continuer à tracer le chemin vers une reconnaissance de notre métier. Je vous invite à parcourir ce rapport d'activité avec le même enthousiasme et la même fierté qui nous anime au quotidien.

# Dossiers politiques

## Adoption de la loi S-32.1 sur le statut de l'artiste : Une avancée importante et significative pour les artistes en arts visuels !

Le 3 juin 2022, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité le projet de loi 35 visant à réunir dans une même loi les dispositions encadrant le statut professionnel des artistes qui œuvrent dans les domaines des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène ; et à harmoniser les règles applicables dans l'ensemble de ces domaines artistiques en ce qui a trait à la reconnaissance des associations d'artistes et à la négociation d'ententes collectives.

Le RAAV a milité et collaboré avec d'autres associations du milieu culturel depuis plusieurs années pour l'adoption de cette loi, et remercie le gouvernement ainsi que les oppositions qui ont permis que le projet puisse traverser toutes les étapes pour finalement obtenir la sanction du lieutenant-gouverneur. L'échéancier qui comportait un certain nombre de défis aurait pu compromettre l'adoption du PL 35.

**Le 29 avril 2022 :**

Le président du RAAV, David Farsi envoyait un courrier à la ministre Nathalie Roy pour lui demander de participer aux travaux de la commission

**Le 28 avril 2022 :** Le dépôt du projet de loi 35 visant à harmoniser et à moderniser le statut de l'artiste par la ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, est salué par le RAAV dans une infolettre spéciale et un communiqué envoyé à la presse. Rappelons que le RAAV avait participé au processus de consultation et avait déposé, à ce sujet, un mémoire en février 2021.

**Le 20 mai 2022 :** Le RAAV rappelait l'importance et les enjeux de l'adoption de cette loi sur ces réseaux sociaux

**Le 3 juin 2022 :**

La nouvelle loi sur le statut des artistes est adoptée et le RAAV communique sur cette avancée et reconnaissance majeure, notamment dans un communiqué publié sur son site internet, et relayé à la presse.

# Dossiers politiques

Pour le secteur québécois des arts visuels et pour l'ensemble des artistes représenté.e.s par le RAAV, l'adoption de la nouvelle loi sur le statut de l'artiste, longtemps désirée, longtemps attendue, constitue un véritable changement de paradigme !

Concrètement, cette nouvelle loi permet notamment :

- lorsqu'un.e artiste recevra une proposition d'exposition, d'utiliser par le diffuseur un formulaire de contrat convenu avec le RAAV. Pour ses revenus de droits d'auteur et pour ses honoraires professionnels, le diffuseur lui, proposera les taux horaires négociés avec le RAAV dans le cadre de l'entente collective. L'artiste pourra négocier les taux à la hausse s'il /si elle juge que les taux sont insuffisants ou que certains aspects doivent être pris en considération. Cela peut donc faire l'objet d'une négociation entre l'artiste et le diffuseur mais ce dernier ne peut pas offrir moins que ce qui a été convenu dans l'entente collective.
- aux artistes davantage de recours. La nouvelle loi prévoit un recours devant le Tribunal administratif du travail en cas de manquement à certaines dispositions de la loi.
- d'introduire des dispositions et des recours en matière de harcèlement psychologique et/ou sexuel pour la protection des artistes, inspirée de la Loi sur les normes du travail (RLRQ, chapitre N-1.1)



*L'adoption de la nouvelle loi sur le statut de l'artiste, longtemps désirée, longtemps attendue, constitue un véritable changement de paradigme. - Christian Bédard - Agent négociateur et ancien directeur général du RAAV*

*L'adoption de la nouvelle loi aura une incidence majeure sur la plupart des artistes en arts visuels du Québec. Elle permettra d'augmenter progressivement leurs revenus lorsqu'ils/elles font affaire avec des diffuseurs/producteurs soutenus ou non par l'État québécois. - Lise Létourneau, artistes, Membre du CA*

*Une loi comme celle qu'a adoptée le Québec ne vise pas à créer des tensions entre les acteurs d'un domaine artistique donné mais plutôt à réguler leurs rapports en les installant à l'intérieur d'un cadre légal. Cela fait en sorte que le RAAV entend mener ces futures négociations avec courtoisie, franchise et ouverture d'esprit. - David Farsi, artiste peintre, président du RAAV*



# Dossiers politiques

## Vers la négociation de nos premières ententes collectives

Suite à l'adoption de la nouvelle loi sur le statut de l'artiste, le RAAV entame des discussions avec les acteurs du milieu afin d'établir des ententes, et ajuster la grille tarifaire en partenariat avec CARFAC.

Pour rappel, avant l'adoption de la nouvelle Loi, le RAAV ne pouvait que demander aux diffuseurs de respecter certaines normes et certaines redevances minimales. Diverses ententes ont été conclues par le passé sous les auspices du Ministère de la Culture et des Communications, mais elles demeuraient sujettes au bon vouloir des diffuseurs. Avec l'adoption de la Loi, tout est changé, car par le biais des ententes collectives, chaque diffuseur se verra obligé de respecter ce qui a été négocié avec l'association.



*Une entente collective est un ensemble de règles établies entre une association d'artistes et un diffuseur. Ces règles constituent un contrat et des conditions qui doivent être respectées par les parties signataires. L'entente sert à encadrer tous les contrats impliquant le diffuseur et tous les artistes qu'il engagera dans le cadre de ses activités de diffusion.*

*Si le diffuseur a le devoir de respecter les règles établies dans l'entente, l'association d'artiste à, elle, le devoir de surveiller l'application de l'entente. Cette surveillance s'exerce par le suivi des contrats signés avec les artistes et la tenue de statistiques qui aideront à suivre l'évolution de la situation des artistes du domaine des arts visuels.*

# Dossiers politiques

## Création d'un comité de négociation :

Au printemps 2023, le Conseil d'administration du RAAV a formé un Comité de négociation, pour développer les outils nécessaires et lancer les premières négociations.

Celui-ci est composé de :

- **Lise Letourneau** : artiste, administratrice au Conseil du RAAV dont elle fut pendant plusieurs années Présidente, Mme Létourneau suit le dossier des diverses négociations collectives, ou tentatives d'icelles, effectuées par le RAAV depuis plusieurs années.
- **Lana Greben** : artiste, administratrice au Conseil du RAAV, est diplômée en droit et détient une maîtrise en muséologie et pratiques des arts. Elle possède une bonne expérience en gestion et administration des organismes artistiques et patrimoniaux.
- **Pierre Tessier** : artiste sculpteur, a été Président du RAAV pendant de nombreuses années. À ce titre, il a accompagné la direction générale dans les divers dossiers entourant les efforts pour mettre en application la Loi S-32.01, puis pour la faire modifier. Il a été membre du Comité permanent sur les conditions socioéconomiques des artistes. Il a également participé à titre de co-négociateur en chef à la négociation de l'accord-cadre avec le Musée des beaux- arts du Canada (MBAC).
- **Christian Bédard, nommé agent négociateur** : a été directeur général du RAAV de 2005 à 2016. À ce titre il a œuvré entre autres aux diverses démarches visant la modification de la Loi S-32.01 afin qu'y soit inclus un mécanisme de négociation collective. En collaboration avec CARFAC, il a participé aux négociations avec le Musée des beaux-arts du Canada qui ont mené à la signature d'un premier accord-cadre en vertu de la loi fédérale sur le statut de l'artiste. De 2014 à 2016 il a mené diverses négociations avec le RCAAQ, la SMQ et avec l'AGAC.

## Les actions en cours :

Le **15 mars 2023**, un premier avis de négociation était rédigé conviant le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) à entrer en négociation afin de conclure une entente générale visant à régir les contrats liant le musée aux artistes québécois.es du domaine des arts visuels.

Le **20 mars 2023**, le RAAV déposait une demande de soutien financier au MCCQ dans le cadre de la Mesure de soutien aux associations visées par la loi sur le statut professionnel de l'artiste. (Acceptée en août 2023)



# Dossiers politiques

## Un plan stratégique ambitieux

En juin 2023, Le RAAV s'est lancé dans une planification stratégique d'une grande ampleur et a voulu se donner les moyens de ses ambitions en consultant trois groupes clés de notre organisme : les employés, les membres du conseil d'administration et les adhérents de notre association.

Des sondages ont été réalisés auprès des trois groupes et des rencontres de concertation ont été organisées regroupant des membres du conseil et des employés.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers chacun des répondants. Votre participation active est la preuve de votre engagement et nous sommes convaincus que c'est cette mobilisation qui fait la force et la pérennité du RAAV.

## Axe 1

### Établir un cadre pour améliorer les conditions de travail des artistes en arts visuels

- 1 Informer les artistes sur leurs nouveaux droits suite à la modification de la Loi sur le statut professionnel des artistes.
- 2 Continuer la représentation pour l'intégration du droit de suite dans la Loi sur le droit d'auteur et faciliter la mise en place de son application.
- 3 Travailler en collaboration avec le milieu culturel pour protéger au mieux les droits des artistes
- 4 Négocier des ententes collectives en faveur des artistes en arts visuel

# Dossiers politiques

## Un plan stratégique ambitieux

### Axe 2

#### Renforcer le rôle du RAAV comme association syndicale des artistes visuels et s'assurer de sa représentativité.

1

Renforcer le rayonnement du RAAV auprès du gouvernement, du milieu culturel et de l'opinion publique.

- Asseoir la crédibilité du RAAV auprès du gouvernement, et renforcer sa visibilité politique.
- Renouveler l'image du RAAV de manière à être porteuse de sens pour les artistes visuels, l'opinion publique et les partenaires.

2

Encourager l'implication de tous les membres pour favoriser une démocratie participative et inclusive.

- Renforcer l'implication du RAAV pour les artistes de la relève
- Développer une stratégie spécifique à l'intégration d'artistes issus des diversités (linguistique, ethnique, autochtone, etc.)
- Renforcer la représentativité de la diversité des pratiques artistiques en arts visuels
- Consolider les liens avec les régions

3

Mettre en place des processus et cadres de gouvernance structurants, pérennes et inclusifs

# Dossiers politiques

## Un plan stratégique ambitieux

### Axe 3 Assurer la pérennité financière du RAAV à travers l'excellence du service aux membres.

#### 1 Accroître le nombre de membres et la fidélisation des membres existants

- Encourager l'adhésion des artistes au RAAV et la fidélisation des membres existants
- Valoriser le statut des membres non-artistes au RAAV
- Bonifier les services aux membres et redéfinir les services aux artistes non membres
- Continuer à promouvoir l'importance du droit d'auteur et la propriété intellectuelle en arts visuels

#### 2 Assurer la pérennité financière et consolider l'équipe permanente du RAAV

- Assurer la pérennité financière du RAAV
- Actualiser le mode de gestion des ressources humaines pour offrir de bonnes conditions de travail à l'équipe.
- Identifier les expertises nécessaires et déterminer les besoins financiers pour les combler



# Dossiers politiques

## Loi canadienne sur le droit d'auteur

Depuis 2017, le RAAV réclame des améliorations à la Loi sur le droit d'auteur, notamment une définition plus circonscrite de l'utilisation dite « équitable » : que le terme « éducation » de l'article 29 de la Loi soit mieux défini afin qu'il ne permette pas l'utilisation abusive des œuvres. Depuis 11 ans, ces exceptions occasionnent des pertes de revenus importantes pour les artistes en arts visuels.

Le RAAV poursuit son lobbying auprès des deux ministres fédéraux responsables du droit d'auteur, Pablo Rodriguez (Patrimoine canadien) et François-Philippe Champagne (Innovation, Sciences et Industrie), en compagnie de ses partenaires : CARFAC, Copibec et Access Copyright.

## Droit de suite : Des avancées encourageantes !

**Depuis plus de 15 ans**, le RAAV et CARFAC militent pour l'inclusion du droit de suite sur la revente des œuvres artistiques dans la Loi sur le droit d'auteur. Ce droit, reconnu dans plus de 90 pays à travers le monde, vise à accorder aux artistes en arts visuels une portion des revenus de vente d'une œuvre après la vente initiale de celle-ci.

# Dossiers politiques

## Droit de suite : Des avancées encourageantes !

### Pour rappel

- Le droit de suite garantit que les artistes en arts visuels reçoivent un paiement de redevance chaque fois que leur œuvre est revendue publiquement.
- Une œuvre d'art prend souvent de la valeur avec le temps. Parce que le Canada n'a pas légiféré sur le droit de suite, les artistes canadiens en arts visuels ne bénéficient pas de l'augmentation de la valeur de leurs œuvres et sont privés d'une source de revenus...
- Le droit de suite n'est pas une taxe, mais plutôt une redevance à l'artiste. À l'instar des redevances versées aux musiciens, il ne serait PAS collecté par le gouvernement et sa gestion ne coûterait rien à l'État.
- Le gouvernement ne serait pas impliqué dans la collecte, la distribution ou le contrôle des paiements de redevances.
- Une société de gestion collective de droits d'auteur autofinancée superviserait le paiement des redevances aux artistes en arts visuels.
- Le droit de suite existe dans plus de 90 pays, dont l'Union européenne et le Royaume-Uni.
- La mise en œuvre du droit de suite permettrait d'aligner le Canada sur ses partenaires commerciaux. L'Union européenne a requis du Canada de mettre en œuvre le droit de suite en 2012, et sa mise en œuvre se fait toujours attendre dix ans plus tard.
- Le droit de suite aiderait les populations qui ont historiquement été exploitées pour leur art, tels que les peuples autochtones, car elles recevraient une compensation équitable pour leur travail et bénéficieraient de la valeur accrue de leurs œuvres au fil du temps.
- De nombreux exemples de mise en œuvre nationale réussies existent.

# Dossiers politiques

## Droit de suite : Des avancées encourageantes !

### Pourquoi 2022 était une année importante pour le droit de suite ?

- Les artistes ont été durement touchés par la pandémie.
- 66% des artistes en arts visuels sont des travailleurs autonomes, et peu d'entre eux vivent d'une seule source de revenus
- Les artistes en arts visuels gagnent moins de la moitié du salaire moyen d'un travailleur canadien. Cette disparité de revenus n'a fait que s'aggraver depuis la pandémie.
- Le droit de suite offre une solution de marché à long terme qui permettrait aux artistes visuels de disposer d'une source de revenus plus fiable.
- Dans son rapport de 2018 intitulé «Paradigmes changeants», le Comité permanent du patrimoine canadien a spécifiquement recommandé l'adoption du droit de suite pour les artistes au Canada. Le Comité a noté que le droit de suite maximiserait les contributions des artistes canadiens à la croissance économique et à la productivité du Canada.
- Le droit de suite a été inclus comme une priorité dans la lettre de mandat de 2021 du premier ministre au ministre du Patrimoine canadien Pablo Rodriguez.
- Le premier ministre a également demandé au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie François-Philippe Champagne, dans sa lettre de mandat de 2021, de travailler avec le ministre Rodriguez sur la réforme du droit d'auteur.

# Dossiers politiques

**Droit de suite : Des avancées encourageantes !**

## **Les actions du RAAV et CARFAC pour faire avancer le projet**

### **Le 06 avril 2022 : Rencontres avec**

**Michel Sabbagh**

(Directeur général de la section: Radiodiffusion, droit d'auteur et marché créatif à Patrimoine canadien)

**Amy Awad**

(Directrice principale par intérim pour Patrimoine canadien)

**Caroline Larose**

(Conseillère sénior à la direction général - section radiodiffusion, droit d'auteur et marché créatif à Patrimoine canadien)

**Paul Pink**

(Responsable de la politique du droit d'auteur à Patrimoine canadien)

**Graham Fox**

(Analyste junior à Patrimoine Canada- section radiodiffusion, droit d'auteur et marché créatif )

**Linda Vertefeuille**

(Analyste politique senior à Patrimoine canadien - section radiodiffusion, droit d'auteur et marché créatif )

**Miska Tetu**

(Gestionnaire, Gestion des enjeux à Patrimoine canadien - section radiodiffusion, droit d'auteur et marché créatif )

### **Le 11 avril 2022 :**

Rencontre avec **Fritz-Lionel Adimi** (Conseiller politique au Bureau du Premier Ministre)

### **Le 14 avril 2022 : Rencontres avec**

- **Julie Harb** (Conseillère politique au Ministre du Patrimoine Canadien)
- **Ron Ahluwalia** (Directeur politique au Ministre du Patrimoine Canadien)

# Dossiers politiques

## Droit de suite : Des avancées encourageantes !

### Le 20 avril 2022 : Rencontres avec

Isabelle Mondou (Sous-ministre du Patrimoine canadien)  
Amy Award (Directrice principale par intérim pour Patrimoine canadien)  
Owen Ripley (Sous-ministre adjoint délégué)

### Le 27 avril 2022 : Rencontres avec

Patrick Blonar (Directeur à Innovation, Sciences et Développement économique Canada)  
Tanya Peatt (Chef de projet senior à Innovation, Sciences et Développement économique Canada)

### Le 13 octobre 2022 :

Le RAAV diffuse un article sur son site internet résumant le contexte et l'importance du droit de suite.

### Le 14 octobre 2022 :

Le RAAV invite les artistes en arts visuels à écrire au député à propos du droit de suite. Pour faciliter cela, le RAAV et CARFAC ont mis en place une lettre modèle exposant certaines des raisons clés pour lesquelles le droit de suite des artistes est important, et encourageant à y ajouter un court message personnel.

Le modèle est disponible ici : <https://www.carfac.ca/fr/ecrivez-a-votre-depute-raav/>

### Le 1 décembre 2022 :

Webinaire DÉMYSTIFIER LE DROIT DE SUITE POUR LES ARTISTES EN ARTS VISUELS - En partenariat avec la Clinique juridique en propriété intellectuelle de l'Université de Montréal

### Le 7 février 2023 :

CARFAC et le RAAV recommandent au gouvernement fédéral d'inclure le droit de suite des artistes au budget fédéral afin de bâtir un marché économique plus équitable pour les artistes en arts visuels.



# Dossiers politiques

## Culture en action

En mars 2022, Compétence Culture a lancé le projet Culture en action- Mieux créer, travailler et vivre dans un milieu en mouvement. Une série de réflexions visant à mieux comprendre les enjeux auxquels le secteur culturel doit faire face et à trouver des solutions concrètes pour l'avenir de la culture.

Le RAAV a participé à toutes les étapes, organisées autour de quatre thématiques :

- Filet social
- Conditions de travail
- Formation et développement des compétences
- Équité, diversité et inclusion



Cette vaste consultation a permis de dégager de grands enjeux et de trouver des réponses.

L'analyse de tous ces éléments a abouti à un plan d'action présenté lors d'un grand atelier qui s'est tenu les 24 et 25 novembre 2022.

Les participantes et participants, dont le RAAV faisait partie, ont eu à prioriser 93 actions qui s'articulent selon **3 enjeux majeurs\***, 4 orientations stratégiques, 11 objectifs, 22 stratégies d'action et 22 changements attendus.

*\*Enjeu 1 – La sécurité financière et la protection sociale pour les artistes, artisanes, artisans, travailleuses et travailleurs du secteur culturel*

*Enjeu 2 – La transformation de l'environnement organisationnel et le développement des carrières en culture*

*Enjeu 3 – La richesse de la diversité des personnes et l'approche inclusive de la pluralité des parcours.*

Le lancement du plan d'action 2023-2028 s'est tenu le 20 mars 2023.

Pour plus de détails : [Rendez-vous ici](#)

# Dossiers politiques

## Représentations du RAAV

Dans le but de représenter au mieux les intérêts de la profession d'artiste et d'assurer une présence efficace et continue auprès des instances publiques et gouvernementales qui régissent la pratique, le RAAV cultive le travail de concertation et de collaboration avec les associations et organismes parents du milieu artistique.

### **11 octobre 2022 : Table ronde - Comment sauver le monde sans accès à un travail décent ? État des lieux sur les conditions de travail des artistes en arts visuels**

« COMMENT SAUVER LE MONDE  
SANS ACCÈS À UN TRAVAIL  
DÉCENT ? ÉTAT DES LIEUX SUR  
LES CONDITIONS DE TRAVAIL  
DES ARTISTES EN ARTS VISUELS »



Conférence et Table ronde  
11.10.2022 - 18h30

Dans le cadre de la série de rencontres de la rentrée culturelle, le Livart a présenté une conférence de Laurence D. Dubuc, chercheuse postdoctorale Mitacs au département des arts, de la culture et des médias de l'Université de Toronto Scarborough. La conférence fut suivie d'une table-ronde avec Catherine Bodmer, Selena Philips-Boyle et Maryse Beaulieu.

### **15 septembre 2022 : Co-signature - Lettre ouverte de la Coalition La culture.**

Cette lettre revendique un plan d'action gouvernemental concret pour soutenir les ressources humaines en culture et souhaite que le budget soit augmenté à 2% du budget du Québec.

# Dossiers politiques

## Représentations du RAAV

De plus, le RAAV fait partie de plusieurs comités d'administration :

- Compétence culture
- Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC)
- Copibec
- CARFAC
- Cova-Daav

Le RAAV travaille en collaboration avec :

### Des associations représentatives du secteur culturel

- Association littéraire et artistique internationale (ALAI)
- Association des musées canadiens (AMC)
- Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)
- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)
- Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS)
- Société de gestion collective de l'Union des artistes (ARTISTI)
- Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC)
- Diversité artistique Montréal (DAM)
- English Language Arts Network (ELAN)
- Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)
- Société des auteurs et chercheurs pour la télévision et le cinéma (SARTEC)
- Société professionnelle des auteurs compositeurs du Québec (SPACQ)
- Union des artistes (UDA)
- Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ)
- Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ)
- Fondation des artistes (FDA)

# Dossiers politiques

## Représentations du RAAV

### Des associations en arts visuels

- Alliance pour les arts visuels / Visual Arts Alliance (VAAA AV)
- Association Canadienne des Photographes et des Illustrateurs en Communication (CAPIC)
- Association des galeries d'art contemporain (AGAC)
- Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF)
- Illustration Québec (IQ)
- Les arts et la ville
- Musée des beaux-arts du Canada (MBAC)
- Organisation des directeurs de musées d'art du Canada (ODMAC/CAMDO)
- Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)
- Société des musées québécois (SMQ)

### Des organismes partenaires financiers



# Communication

## Les communications du RAAV

### Infolettres

**40** infolettres, sur la période 22-23 ont été envoyés.

La structure de l'infolettre mensuelle comprend les nouvelles du RAAV, les actualités du milieu, des appels de dossiers, des offres d'emploi, des petites annonces en plus des messages ponctuels aux artistes.

A cela s'ajoutent, pour la période donnée, des infolettres spéciales pour la formation, le lancement d'Imprimo, ou encore les communiqués de presse sur l'adoption de la nouvelle loi sur le statut des artistes.

Rappelons que le RAAV communique à travers deux principales listes de diffusion :

- **Celle avec ses membres** : pour les informer sur les actions et prises de position du RAAV et appeler à leur mobilisation, partager des informations exclusives ou en avant-premières, les inviter à voter, les convoquer aux assemblées générale, etc
- **Celle avec les non-membres**, avec plus de 2000 inscrits : ou les informations sont plus générales.

La popularité de ce média auprès des membres du RAAV et des abonnés non membres est indéniable. Les chiffres qui suivent en témoignent:

**65 %** des membres du RAAV ouvrent régulièrement nos infolettres\*

**60 %** des abonnés non membres du RAAV montrent un intérêt pour l'infolettre\*

\* À noter que le taux d'ouverture (OTR) d'une infolettre se situe habituellement entre 15% et 30%.

# Communication

## Les communications du RAAV

### Médias sociaux

+ 450 abonnés sur Facebook

+ 370 abonnés sur Instagram

Le compte Twitter est peu utilisé, mais une page LinkedIn a été créée en juin 2022 montrant des retours très prometteurs.

Les interactions des membres du Conseil d'administration et des autres organismes du milieu qui prennent le temps d'interagir avec nos publications participent au bon fonctionnement de nos médias sociaux, et nous les remercions pour cela.

### Webinaires

2 webinaires organisés par le RAAV

**Présentation d'une demande de bourse au Calq**, présenté par Pierre Beaudoin, travailleur culturel, consultant, artiste en art performance et commissaire, a comptabilisé 282 inscrits pour 189 participants.

**"Démystifier le droit de suite"**, en partenariat avec la Clinique juridique en propriété intellectuelle de l'Université de Montréal (décembre 2022), a comptabilisé 164 inscriptions pour 114 participations. Ce webinaire a été supervisé par François Le Moine, un avocat et membre du CA du RAAV, et présenté par Leff Baud et Vincent Frenette, deux finissants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Les résultats de ces deux webinaires montrent l'importance et l'intérêt de ces derniers. Ils sont un moyen efficace de rester proche des artistes, de les aider et de répondre à leurs questions, sur des sujets et enjeux du milieu des arts visuels. C'est une belle opportunité pour un regroupement comme le RAAV.

1 Présentation de la plateforme Imprimo (Octobre 2022), suivie d'une discussion avec les artistes David Farsi et Randa Hijazi.

# Communication

## Les communications du RAAV

### Campagnes

Suite à l'adoption en juin 2022 de la nouvelle loi sur le statut de l'artiste, le RAAV a activement communiqué sur les implications et changements que cela induit : communiqué de presse, publication sur son site internet et sur ses réseaux sociaux.

L'autre principale campagne de l'année 2022-2023 était au sujet du droit de suite, en collaboration avec CARFAC. Nous avons voulu informer les artistes sur les enjeux de l'adoption de cette loi et les inviter à prendre part à la défense de leur droit. A travers des rencontres, communiqués, webinaires, articles sur notre site internet et sur les réseaux sociaux, nous avons relayés de l'information sur le sujet.

### Communiqués de presse

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés au cours de la période 2022-23, notamment suite à l'adoption de la loi 35, des formations et du lancement de la plateforme Cultive.

### Sondages

En mai 2022, un sondage à destination des artistes a été relayés via les réseaux sociaux, l'infolettre et le site web du RAAV afin d'identifier les lieux de diffusion publics en arts visuels, et ainsi pouvoir mieux défendre les artistes.

### Site web

En partenariat avec SUDO, le site internet du RAAV a été traduit en anglais (textes, menu)

# Services aux artistes en arts visuels

## Un accompagnement permanent et personnalisé

Le RAAV travaille à la défense des droits sociaux, économiques et moraux des artistes en arts visuels. L'association offre un accompagnement dans les négociations et l'évaluation des contrats ainsi que dans la résolution de conflits, modèles de documents administratifs, etc.

Chaque semaine, environ 10 consultations sont ainsi effectuées par l'équipe de du RAAV.

**161 nouvelles  
adhésions**

**80 demandes  
de statut  
professionnel**

Résultat :  
17 associés  
63 professionnels

**25 membres  
passés au  
comité**

Résultat :  
5 associés  
20 professionnels

**5 réunions  
du comité**

Membre de IQ : 1  
Associés : 58  
Étudiants : 15  
Corporatifs : 7

**5 réunions du  
comité ad  
hoc sur les  
nouveaux  
critères**



# Services aux artistes en arts visuels

## Un riche programme de formation pour 2022-2023

Parmi les services aux artistes, le développement professionnel et la formation continue sont des moyens privilégiés que le RAAV s'est donné pour remplir sa mission première qui est de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels.

**Cette année, la coordonnatrice à la formation continue a géré 27 formations dont 16 pour le RAAV et 11 pour Illustration Québec.**

Un fois de plus, le RAAV poursuit ses collaborations pour les formations présentées au volet transversal. Ce volet permet de partager des formations avec divers organismes de diverses disciplines afin de participer au partage de connaissances et d'expertises en culture. Pour la période 2022-2023, nos 2 formations transversales étaient présentées avec les organismes;

- Alliance des femmes des industries créatives (ALLIA)
- Conseil québécois de la musique (SMQ)
- Société des musées du Québec (SMQ)
- Regroupement québécois de la danse (RQD)
- Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ)
- Regroupement des centre d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ)

## Programmation pour la formation 22-23

### Les clés de l'artiste professionnel

Volet Montréal 21-22-23 septembre

par Jeanne Couture

Cette formation fait un survol de tous les éléments clés et guide les artistes vers une panoplie de ressources pour entamer une carrière réussie. En établissant les bases du fonctionnement du milieu artistique, ils apprivoisent les étapes menant vers la professionnalisation ainsi que les modes de fonctionnement des diffuseurs, des galeries et du financement. Cette formation est fortement recommandée aux artistes en début de carrière.

# Services aux artistes en arts visuels

## Un riche programme de formation pour 2022–2023

### Améliorer l'organisation de votre site web pour des moteurs de recherche plus intelligents.

Volet multirégional 7-14-21 octobre

Volet Montréal 28 octobre et 4 et 11 novembre

par Josée Plamondon

Dans une série de 3 ateliers, Josée Plamondon prend les sites des participants pour exemples pour expliquer:

- Comment structurer le contenu pour décrire qui ils sont et ce qu'ils font.
- Comment développer les liens qui sont essentiels pour les situer dans le Web.
- Et elle présente des outils très simples à utiliser pour aider à intégrer ces bonnes pratiques dans leurs activités.

*Commentaire d'un participant: "Ça m'a beaucoup aidé à comprendre comment fonctionnent les moteurs de recherches et l'importance d'avoir un site bien conçu. J'ai pu constater les lacunes du mien et ce qui doit être fait pour y remédier. Les explications étaient claires et Josée prenait le temps de répondre aux questions. La formation répondait exactement à ce dont j'avais besoin."*

### Développer, gérer et optimiser sa présence en ligne.

Volet Montréal

12-19-26 octobre

par Marika Laforest

Au cours de cette formation sont présentées différentes stratégies et outils de communication qui sont à la disposition des artistes qui souhaitent accroître leur visibilité en ligne (à des fins de commerce ou non). Les artistes y apprennent comment rentabiliser l'usage d'outils tels qu'un site web, une page Facebook ou LinkedIn. L'artiste qui souhaite fidéliser un public pourra évaluer quels moyens lui conviennent en fonction de son budget, de sa pratique, de ses publics et du temps qu'il veut investir dans sa promotion.

### Rédiger une demande de bourse claire et convaincante

Volet Montréal

8 et 10 novembre

par Jeanne Couture

Cette formation présente les principaux programmes de financement en arts visuels et en métiers d'art, guide les participant.e.s vers les options les plus appropriées pour leur projet, détaille les différentes composantes d'une demande de bourse et explique le fonctionnement d'un jury de pairs.

# Services aux artistes en arts visuels

## Un riche programme de formation pour 2022-2023

### Vendre et coordonner son projet d'art public

Volet Montréal

15-16-17 novembre

par Jeanne Couture

La production d'œuvre d'art public demande des notions en gestion de projets, un savoir des normes de sécurité en construction ainsi qu'une excellente connaissance du milieu dans lequel il s'insère, ces projets doivent être abordés de manière particulière. Cette formation présente les différents paramètres qui doivent être pris en considération ; de la présentation maquette, au devis budgétaire, en passant par le choix des sous-traitants et des matériaux qui assureront une pérennité à l'œuvre. Avec cette formation, les artistes en arts visuels et en métiers d'art qui souhaitent se lancer dans la production d'art public sont mieux outillés pour se lancer tant dans le réseau public des 1% que dans celui des politiques municipales et des concours privés.

### La démarche artistique. Tout ce que vous voulez savoir et que vous n'avez jamais osé demander!

Volet multirégional 23-24 novembre

Volet Montréal 15-16 février

par Pierre Beaudoin

Cette formation a été spécialement conçue pour répondre aux besoins des artistes en leur fournissant des outils pratiques pour rédiger une démarche artistique professionnelle. Au cours de cette formation, ils apprennent à perfectionner leur processus d'écriture en utilisant des techniques efficaces et adaptées à leur pratique artistique spécifique. Ils reçoivent également des conseils pratiques pour les aider à valoriser leur travail et à le présenter de manière convaincante. Le formateur aborde des sujets tels que la structure d'une démarche artistique, les éléments clés à inclure, les erreurs à éviter et les meilleures pratiques pour la présentation de son travail.

### Démystifier le rôle des collectionneurs sur le marché de l'art

Volet Montréal 24-25 novembre

par Gabrielle Bouchard

Cette formation vous permet de démystifier le marché de l'art des collectionneurs (collections privées, collections d'entreprises, collections muséales) qui est encore bien opaque et hermétique pour bien des artistes. Elle permet de mieux comprendre comment fonctionne une collection d'entreprise. Les artistes découvrent qui sont les principaux grands collectionneurs au Québec. Ils apprennent comment aborder et vendre à des collectionneurs et comment développer des relations avec ces derniers.

# Services aux artistes en arts visuels

## Un riche programme de formation pour 2022-2023

### Les marchés de l'art : stratégies et outils pour mettre en marché sa production artistique

Volet Montréal 12-13 janvier

Volet multirégional 2-3 février

par Gabrielle Bouchard

D'autre part, cette formation propose une introduction aux règles qui régissent le marché de l'art et aux critères qui permettent de fixer le prix d'une œuvre. Il abordera également les différentes définitions de la valeur d'une œuvre : valeur marchande, valeur de remplacement, valeur aux douanes, valeur à l'inventaire, etc. Ce cours sera l'occasion d'analyser les facteurs déterminant la valeur marchande d'une œuvre (CV de l'artiste, nature de l'œuvre, coûts de production, prix pratiqués par la concurrence, etc.) et d'identifier les divers acteurs influençant le marché de l'art. Il sera question aussi du rapport entre les artistes et ces acteurs. Finalement, les participants initieront une réflexion sur les critères servant à évaluer leurs œuvres et seront mieux outillés pour établir leur grille de prix.

### Introduction à l'électronique dans un contexte artistique

Volet Montréal 20 et 27 janvier

par Sonia Paço-Rocchia

Cet atelier a comme but de donner une vue d'ensemble et démonstration des possibilités électroniques (capteurs, moteurs, sons, lumières, etc.) dans un contexte d'art visuel, cinétique. Les artistes qui ont déjà un projet en cours peuvent le concrétiser lors de cette formation. Tous les participants terminent la formation avec un module électronique fonctionnel.

*Commentaire d'un participant "Cette formation m'a permis de comprendre comment l'électronique pourrait être appliquée à ma démarche et surtout d'avoir une meilleure compréhension des outils accessibles aujourd'hui et l'évolution du domaine."*

### Connaître et choisir son approche de diffusion en arts visuels

Volet Montréal 18 et 19 janvier

par Pierre Beaudoin

Cette formation vise à faire connaître et comprendre les spécificités des lieux de diffusion en arts visuels au Québec. Les artistes pourront mieux orienter leurs envois de dossiers et bien préparer leur dossier d'artiste (CV, démarche artistique, etc.). À la suite de cette formation, l'artiste sait mieux gérer et développer ses objectifs artistiques et possède des outils pertinents pour réaliser ses objectifs de mise en valeur et de diffusion de son travail.

# Services aux artistes en arts visuels

## Un riche programme de formation pour 2022-2023

### Ma fiscalité, j'm'en occupe!

Volet Montréal 4 au 7 février

par Guerlane Noël

Cette formation vise à habiliter les artistes en arts visuels à gérer efficacement leur situation fiscale particulière en tant que travailleur autonome. Les participants démystifient et comprennent mieux les outils de base d'une bonne gestion financière et leurs obligations fiscales.

### Adapter ses activités culturelles : porte d'entrée au milieu scolaire

Volet transversal 20-21 février

par Christelle Renoux

Les activités artistiques, culturelles et éducatives développées sous le programme *Culture à l'école* ont pour but de promouvoir la culture et d'éveiller la curiosité des personnes qui viennent de s'y initier. Cette formation permet aux artistes d'acquérir les outils nécessaires à la conception, la diffusion et l'évaluation des activités artistiques et éducatives en fonction de leur démarche artistique, de leur langage plastique et/ou de leurs techniques de création.

### Introduction et démystification du logiciel de montage Da Vinci Resolve

Volet transversal 27 janvier 3-10-17-24 février et 3 mars

par Yves Labelle

La formation permet de démystifier le logiciel de montage DaVinci Resolve afin d'en comprendre son fonctionnement pour l'utiliser efficacement. Les artistes auront acquis les compétences pour faire des montage vidéo afin de créer de courtes vidéos à utiliser sur leur plateforme de promotion.

# Services aux artistes en arts visuels

## Code de bonnes pratiques pour les lieux de diffusions publics en arts visuels

À la suite d'un sondage envoyé au printemps, le RAAV a rédigé début mai 2022, un code de bonnes pratiques, présentant les principaux critères à observer pour savoir si un lieu de diffusion offre les conditions de pratique professionnelle adéquates pour l'exposition.

### CODE DE BONNES PRATIQUES POUR LES LIEUX DE DIFFUSION PUBLICS EN ARTS VISUELS

#### Le lieu de diffusion respecte-t-il les critères suivants ?

- **Présence d'un jury de pairs pour procéder au choix des œuvres ;**
  - Un jury de pairs est un comité de spécialistes du domaine des arts visuels qui procède à l'analyse des demandes d'exposition pour un lieu de diffusion. Ce jury devrait être minimalement composé d'au moins trois professionnels des arts visuels soit : des artistes reconnus dans leur milieu professionnel ; des commissaires ; des critiques d'art ; des historiens de l'art.
- **Païement de redevances d'exposition** selon le barème des tarifs minimums RAAV-CARFAC ;
- **Contrat** en bonne et due forme entre le diffuseur et l'artiste ;
  - Pour connaître les six mentions obligatoires d'un contrat entre un artiste en arts visuels et un diffuseur, [cliquez ici](#).
- **Conversion d'assurances ;**
- **Promotion de l'exposition ;**
- **Services d'assistance technique et/ou redevances d'honoraires** pour le montage et le démontage de l'exposition.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN LIEU QUI NE RESPECTE PAS LE CODE DE BONNES PRATIQUES POUR LES LIEUX DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS, N'HÉSITEZ PAS À LE SIGNALER AU REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC :

TÉLÉPHONE : 514.866.7101

COURRIEL : RECEPTION@RAAV.ORG

# Services aux artistes en arts visuels

## Aide psychosociale, juridique et lutte contre le harcèlement

Depuis 2021, sur son site internet, le RAAV a ajouté les liens directs avec des organismes affiliés pour le soutien psychosocial, juridique et la lutte contre le harcèlement.

- **Le fonds de soutien psychosocial, avec la fondation des artistes** : guichet unique d'aide et de soutien ponctuel aux artistes et professionnels du milieu des arts se trouvant en situation financière difficile ou souffrant de détresse psychologique. La confidentialité des renseignements fournis est assurée par l'équipe de la Fondation des artistes
- **Écoute entraide** : Une ligne d'écoute gratuite partout au Québec
- **De l'aide juridique avec CreatiUM et JuriPop**
- **Lutte contre le harcèlement et les violences dans le milieu culturel avec l'Aparté** : première assistance à toutes les personnes du milieu culturel qui font l'objet ou ont été témoins de harcèlement (psychologique ou sexuel) ou des violences au travail.

## Fonds Serge-Lemoine

Le Fonds Serge-Lemoyne a comme mission d'offrir un soutien ponctuel aux artistes en arts visuels professionnels vivant une situation de crise. Notons que ce fonds est géré par la Fondation des artistes, elle-même partie prenante de l'Union des artistes. C'est la Fondation des artistes qui remet le montant accepté, les lettres de dons approuvées par le comité du Fonds Serge-Lemoyne aux artistes bénéficiaires et les reçus officiels pour usage fiscal aux donateurs.

Pour 2022-2023 :

**16**  
demandes  
reçues

**10**  
acceptées

**6**  
refusées

Notons aussi qu'un montant de 10\$ versé au Fonds Serge-Lemoyne est prélevé sur chaque cotisation annuelle des membres du RAAV.

# Valorisation des arts visuels

## Collaboration RAAV-CARFAC

Lors d'un gala via Zoom le 26 novembre 2022, l'Académie royale des arts du Canada a présenté les deux gagnants institutionnels des médailles de l'Académie : le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV) et le Front des artistes canadiens (CARFAC).

Ce prix a été décerné conjointement à nos organisations « pour le remarquable travail accompli pour défendre les droits des artistes. » Pierre Tessier a accepté cette médaille au nom du RAAV.

Nous sommes profondément touchés par cette reconnaissance de notre travail auprès des artistes en arts visuels au Québec.

Les principales collaborations entre le RAAV et CARFAC pour la période 22-23 ont porté sur les consultations à propos du droit de suite (voir les infos dans la section "Droit de suite : des avancées encourageantes !") et sur la grille tarifaire.

### La grille tarifaire c'est quoi ?

*Elle offre des lignes directrices concernant ce que les artistes en arts visuels et médiatiques devraient être rémunérés pour leurs droits d'auteurs et autres services professionnels.*

*Consulter la grille tarifaire ici : <https://carfac-raav.ca/fr/>*

En janvier, nous avons lancé, avec CARFAC, sur nos comptes [Instagram](#) et [Facebook](#) la campagne "Fee Fridays" ou "vendredi\$ des tarifs", qui consiste en un partage hebdomadaire de conseils à propos du barème de tarifs.

Au début de l'année, nous avons fait circuler des enquêtes auprès des artistes et des organismes artistiques, lesquelles ont abouti à une proposition de modifications du barème des tarifs pour les années 2024 à 2027. CARFAC et le RAAV ont organisé en mai et en juin des présentations sur les changements, et de nouvelles mises à jour sont maintenant disponibles pour examen. Outre ce travail, nous prévoyons débiter cet automne la recherche et développement de nouvelles lignes directrices en matière d'art public.

Lien modification tarifs :



# Valorisation des arts visuels

## Prix Albert-Dumouchel pour la relève avec Arprim



Le RAAV était partenaire avec l'équipe d'Arprim pour l'édition 2022 du prix Albert-Dumouchel pour la relève en art imprimé, et commandite le prix en remettant: deux memberships d'un an ; une formation au choix ; deux publications Guide pratique à l'intention des artistes ; deux publications Dictionnaire des compétences.

Ce concours annuel favorise l'émergence des nouvelles pratiques en arts imprimés en célébrant l'audace et la qualité de la recherche des artistes de la relève, étudiants au 1er cycle universitaire. Chaque année, un jury de professionnels du milieu sélectionne les finalistes ayant la chance de présenter leur travail chez Arprim lors de l'exposition collective Première impression. Le grand gagnant reçoit un prix d'une valeur de plus de 1 000\$.

Cette année deux candidates ont été sélectionnées par le jury :

Cette année-ci deux candidates ont été sélectionnées par le jury :

- **Genevieve Dagenais de l'UQAM** a été nommée Lauréate et elle a reçu, entre autres, un abonnement de deux ans au RAAV ainsi qu'une formation au choix et deux publications.
- La Mention du jury a été attribuée à **Tuba Qurban de l'université de Concordia**, elle a reçu un abonnement de deux ans au RAAV et deux publications.

## Partenariat avec Artch

Du 15 au 25 septembre 2022 Artch fêtait ses 5 ans. Le RAAV est partenaire et participe à la promotion de cet événement.

Artch accompagne des artistes émergent.e.s en arts visuels de Tio'tia:ke/ Montréal. Artch forme, mentore, et propulse la carrière d'une vingtaine d'artistes chaque année par le biais d'une bourse et d'une formation en entrepreneuriat artistique qui offre un arsenal d'outils pour gérer leur carrière d'artiste. Le point culminant du programme est l'exposition annuelle : Une exposition en plein air, au cœur du centre-ville. Pour cette édition anniversaire, le travail de 22 artistes aux disciplines multiples était exposé et mis en vente. Enrichi par une programmation de plus de 30 activités gratuites, cet événement est un rendez-vous pour les professionnel.le.s, artistes, amateur.ice.s d'art contemporain et tous ceux et celles qui cherchent à apprendre, acheter, apprécier et vivre de l'art visuel.

# Valorisation des arts visuels

## Présentation auprès de l'UQAM

Présentation des services du RAAV et ateliers avec formateurs du RAAV le 14 février 2023 à l'UQAM. L'invitation a été faite par la directrice de l'École des arts visuels et médiatiques de l'UQAM, et membre professionnelle du RAAV, Christine Major.

### Volet 1

Le premier volet se déroule sur l'heure du dîner de 12h30 à 13h30 dans la Salle Pierre Bourgault. Colette Campbell-Moscrop du service aux membres et Nathalie Dussault, du service de développement professionnel, ont présenté les services du RAAV et le site du RAAV. Elles ont donné accès à des documents tels que le Dictionnaire des compétences pour l'artiste en art visuel et [Le Guide pratique à l'intention des artistes](#). Le but de cette rencontre était de recruter de jeunes artistes qui sont sur la voie de la professionnalisation.

### Volet 2 : Offre de 2 ateliers dans le cadre de deux classes de finissants.

Christine Major désirait créer des liens avec les formateurs du RAAV et l'UQAM. Elle souhaiterait que le service de développement professionnel du RAAV accompagne l'UQAM dans la refonte du programme de l'École des arts visuels et médiatiques.

Gabrielle et Pierre ont offert chacun un atelier 1h30 à un groupe.

Gabrielle Bouchard : Établir la valeur d'une oeuvre d'art

Pierre Beaudoin : Les lieux de diffusion

# Valorisation des arts visuels

## COVA-DAAV

Le 22 décembre 2022, Copyright Visual Arts/Droits d'auteur Arts visuels (COVA-DAAV) a annoncé une entente avec la SOCAN qui entraînera le transfert des activités d'art visuel et d'artisanat de la SOCAN à COVA-DAAV, avec des bureaux à Ottawa et à Montréal.

Début 2023, Copyright Visual Arts/Droit d'Auteurs en Arts Visuels (COVA-DAAV) prenait en charge le volet arts visuels et métiers d'art de la SOCAN, devenant ainsi la seule agence de perception des droits d'auteur au Canada chargée d'accorder des licences et de répartir les redevances de droits d'auteur.

« *Nous sommes ravis de cette nouvelle et avons hâte d'accueillir les artistes membres et les ayants droit du Québec et du Canada au sein de COVA-DAAV et de continuer à leur fournir le service exceptionnel auquel ils sont habitués* », a déclaré David Farsi, président du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV).



# Développement numérique

## ADN

Le Réseau ADN a été mis en place par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) en 2019. Il provient de la mesure 120 du Plan culturel numérique du Québec.

Le mandat des ADN est découpé en 4 volets : concertation, veille, formation, projet.

### À propos des concertations

Dans le cadre de son mandat, l'ADN du RAAV a participé activement aux activités proposées par le réseau dans le but d'assurer une plus grande synergie entre les différents acteurs du numérique et de la culture. (Wiki Jam, Forum ouvert, 8e rencontre nationale, chantiers de données). Près d'une vingtaine de partenaires étaient mobilisés.

### À propos des projets

Notre ADN a coordonné la suite de projets structurants majeurs pouvant notamment positionner le RAAV dans l'univers culturel numérique, mais aussi bonifier l'expérience numérique de l'ensemble du milieu des arts visuels québécois et canadien.

## IMPRIMO

Imprimo est une destination numérique où il est possible de documenter son parcours artistique, présenter son CV et son portfolio de manière professionnelle, et améliorer ses droits d'auteur - tout en rencontrant certains des artistes établis ou émergents les plus talentueux du monde entier.

Pour souligner le lancement d'Imprimo, il était possible de tester la plateforme gratuitement jusqu'au 30 juin 2022.

Le RAAV a lancé une campagne de communication à ce propos, et les artistes avaient jusqu'au 1er mai pour s'inscrire sur Imprimo et profiter de cette offre.

Une présentation virtuelle via Zoom a été faite le 28 juin 2022, et la rediffusion est disponible sur la chaîne youtube d'Imprimo.

# Développement numérique

## PLATEFORME CULTIVE

Le 21 novembre 2022, Compétence culture lançait la plateforme [Cultive.ca](https://cultive.ca) :

Un catalogue de l'offre de formations en culture, un répertoire des personnes qui les donnent, des nouvelles, de la documentation et des formations à distance. Cultive a été réalisé en concertation et en collaboration avec les acteurs du milieu culturel dans l'objectif d'offrir un espace collaboratif et mutualisé, dédié au développement des carrières et des compétences des artistes et travailleur(-euse) du secteur culturel, en activité et en devenir.

Si à ce jour, plus de 40 organismes offrant des activités de développement de compétences se sont déjà joint à la [vitrine de formation](#) Cultive, nous pouvons souligner que le RAAV était le premier organisme à y adhérer.



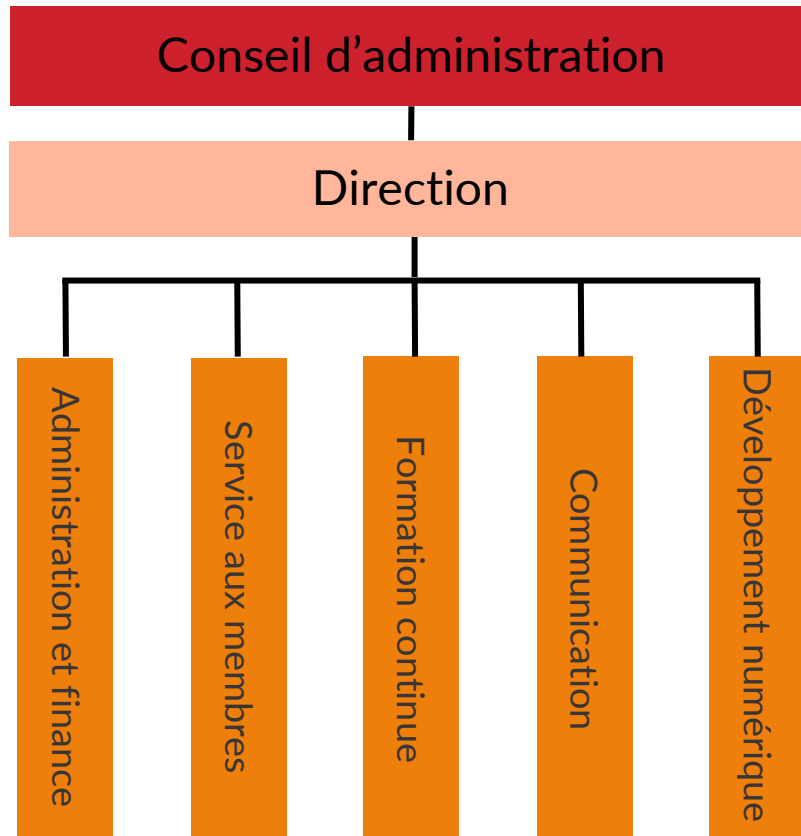
## DONNÉES LIÉES

Le projet de données ouvertes et liées (Ontologie) a demandé beaucoup de temps et de ressources pour son suivi et son déploiement. La complexité technologique et le manque de ressources spécialisées dans le domaine (web sémantique) ainsi que la difficulté à fédérer le milieu des arts visuels à exigé à notre ADN d'entreprendre des actions continues toute l'année.

### **Le projet ontologie c'est :**

Mettre en œuvre un modèle collaboratif de partage de connaissances pour que le secteur des arts visuels se dote d'une stratégie globale de métadonnées ouvertes et liées qui favoriserait la découvrabilité des œuvres d'art et des artistes ainsi qu'une nouvelle culture de collaboration numérique.

# Équipe RAAV



## Conseil d'administration :

- David Farsi - Président
- Guy Lavigueur - Vice-Président
- Avery Zhao-Djokic - Secrétaire/Trésorière
- Shelley Freeman
- Lise Létourneau
- Gaetane Dion
- Marie-Claude Plante - non artiste
- Thérèse Nadeau
  
- François Lemoine - non artiste - jusqu'à Février 2023
- Eugène Jankowski - jusqu'à Juin 2023
- Lana Greben - jusqu'à Sept 2023
  
- Mathieu Deschênes - depuis Sept 2023
- Justine Basson - non artiste - depuis Sept 2023
- Lorraine Beaulieu - depuis Sept 2023

# Équipe RAAV

## **Direction :**

- Maryse Beaulieu - 30 novembre 2020 au 2 mars 2023
- Camille Cazin - Depuis le 11 avril 2023

## **Adjoint administratif :**

- Sylvain Faucher - depuis 1998

## **Coordinatrice au développement professionnel :**

- Nathalie Dussaut - depuis 2015

## **Service aux membres :**

- Hélène Pappathomas du 18 juin 2018 au 4 novembre 2022
- Colette Campbell-Moscrop du 21 novembre 2022 au 28 juillet 2023 †
- Lana Greben - depuis le 30 août 2023

## **Agent de communication :**

- Laurent Lefebvre du 10 janvier 2022 au 20 mai 2022
- Claire Duclos du 8 juin 2022 au 10 février 2023
- Elodie Rino - depuis le 12 juin 2023

## **Agent de Développement :**

- Frédéric Cordier depuis le 19 avril 2022